

Le parcours d'arc nature et 3D de Port-Royal des Champs (78114)

Dans un cadre bucolique, le site du musée national de Port-Royal des champs, met à disposition des archers de l'ASQY, un espace d'activité de tir à l'arc pour la pratique du parcours Nature et 3D.



Parcours de 10 cibles Natures et 10 cibles 3D

ASQY
L'ASQY organise des événements de tir à l'arc avec les compagnies de : Elancourt, Guyancourt, Magny les Hameaux, Montigny le Bretonneux, Trappes, Voisins le Bretonneux



Compagnie d'arc
de Magny les Hameaux
Section tir à l'arc de l'association MJC
Mérantaise

Contact site de Port-Royal : le Directeur Ph.Luez 06 8385 6374

Contact Compagnie d'arc de Magny :
le Président P.Magnard 065110 5642, et
J.P.Bokan 06 4579 1428

Contact ASQY : le Président S.Gouit gouits@yahoo.fr

Parcours d'arc
Nature et 3D



Port-Royal des Champs
(78114)

Livret de l'archer

Présentation

Le parcours d'arc de Port-Royal des Champs Nature et 3D est à la disposition des archers, membres des compagnies de l'ASQY, ayant souscrit le complément d'adhésion auprès de la compagnie d'arc de Magny les Hameaux.

Les conditions d'utilisation du parcours sont identiques à la pratique en compétition nature et 3D. L'archer doit respecter le règlement fédéral de la FFTA.

Le parcours est implanté sur un site sous la responsabilité du service des musées du ministère de la culture et de la communication. L'archer doit en respecter le règlement. Le personnel du site peut faire interrompre le tir.

Le parcours est un lieu public accessible à tous. Il est de la responsabilité de l'archer de signaler sa présence et s'assurer de l'absence de public dans la zone de tir.



Adhésion

L'adhésion au parcours nature de port royal des champs se fait à la MJC de Magny les Hameaux 6 rue Hodebourg tél 0130526005 mjc.merantaise@wanadoo.fr.

La participation annuelle est de 8€.

L'archer doit disposer d'une copie plastifiée de sa licence avec le tampon de sa compagnie remis par son Président.



Horaires

Le parcours est ouvert aux jours et heures d'ouverture du site de port royal des champs le week-end et les jours fériés de 13h à 18h30.

Accès

Le parcours nature de port Royal des champs est situé sur la commune de Magny les Hameaux (78114) dans le parc des ruines de l'abbaye autour de l'étang des moniales. L'accès se fait par la route D91 au croisement de la D46. Laisser votre voiture au parking 48°44'27.21N 2°01'05.06E et vous rendre à pied au point de rencontre (voir plan ci-après).

Organisation des pelotons

Un peloton est constitué, à minima, d'un adulte licencié à la FFTA et pratiquant, en compétition, une discipline nature ou 3D. Il peut encadrer, sous sa responsabilité, des débutants licenciés.

Le départ étant à l'initiative d'un peloton, les archers le constituant devront signaler à l'entrée du parcours leur présence en laissant une copie de leur licence au point de rencontre et prendront un fanion (voir utilisation ci-après). Le peloton devra à son re-

tour remettre l'ensemble des protections des cibles natures. Toute anomalie doit être signalée, au plus tôt, à un contact de l'ASQY ou un représentant de sa compagnie.

Signaler sa présence

Sur le parcours, il n'y a pas de piquet d'arrêt et de piquet de tir. L'archer choisit la distance et l'angle de tir tout en respectant les conditions de sécurité. En conséquence, le peloton doit disposer de manière visible un fanion.

Description du parcours

Le peloton débute son tir par la cible numéro 1 pour se terminer à la cible n°10. Le retour au point de rencontre se fait soit en longeant la digue (trait rouge) soit en longeant les ruines flèche orange pour éviter de passer à travers les ruches.

